

La Lettre des Fonds européens

LEADER, en appui du développement rural des Pays

Dans le cadre de la nouvelle programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), chaque Etat membre doit sélectionner localement des projets de territoires visant à soutenir les actions qu'ils jugent les plus pertinentes pour contribuer à leur développement. En Poitou-Charentes, 13 dossiers ont été retenus par l'Etat et la Région.

Le 22 décembre dernier, le Président du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Marenes Oléron, le Préfet de région et le délégué régional du CNASEA signaient la première convention symbolisant le démarrage officiel du programme en Poitou-Charentes : cette étape a marqué la conclusion d'une phase d'élaboration stratégique et le début d'une période de concrétisation des projets.

De l'élaboration stratégique...

« La mobilisation du Feader demande à chaque Etat membre d'élaborer un programme organisé autour des 4 axes de l'intervention communautaire, dont l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire, de l'environnement et de la qualité de vie en milieu rural » explique Françoise Gautier, de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. « Quatrième de ces axes, LEADER a pour vocation de soutenir les territoires dans la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs des trois premiers. Pour être éligible, leur candidature doit être portée par un GAL qui formalise la mise en place d'un partenariat public-privé et propose une stratégie de développement du territoire autour d'une priorité ciblée ». La stratégie élaborée par près de 80 partenaires réunis au sein de Forums d'acteurs LEADER vise à « maintenir, accueillir et soutenir les actifs, notamment les jeunes, sur le territoire ». Elle s'articule avec l'ensemble des politiques structurantes conduites sur le Pays. Le GAL du



Signature de la convention par le Préfet de région, et les représentants des collectivités territoriales. De gauche à droite, S. Morin, D. Quentin, B. Tomasini, H. Masse, M. Vallet, P. Moquay.

Pays Marenes Oléron, issu de ces forums, se compose de 50 membres. Déposé le 30 novembre 2007 auprès de la DRAF, le projet a été examiné par un jury composé d'experts indépendants et de représentants de la Région, des Conseils Généraux, des services déconcentrés de l'Etat et des trois Chambres consulaires régionales. Le projet du Pays Marenes Oléron a été retenu dès la première vague de sélection en janvier 2008.

A la concrétisation

« Tout porteur de projet local peut solliciter le GAL et être accompagné dans la construction de son projet, présenté ensuite à notre Comité de Programmation : celui-ci décide alors d'attribuer ou non une aide financière dans le cadre de LEADER » précise Gwenaële Keroullé, animatrice du GAL du Pays Marenes Oléron.

« Les premiers dossiers devraient être programmés d'ici l'été. Je pense notamment au projet de création d'une Maison des Initiatives et des Services, visant à réunir en un même lieu des acteurs de l'économie, de la formation,

de l'emploi, de l'insertion et des domaines sociaux et juridiques, pour offrir aux habitants des services de proximité mutualisés et une prise en compte globale de leurs besoins. Un second dossier en cours de finalisation concerne la création et la mise en réseau de pistes cyclables, en lien avec les circuits de découverte du petit patrimoine de différentes communes du territoire. Un projet de centre de valorisation des déchets sur l'île d'Oléron est également à l'étude, associant une déchetterie classique et des pôles dédiés au recyclage des déchets du bâtiment et des huiles de friture ». En favorisant la mutualisation des énergies et des compétences publiques et privées au niveau des territoires, le programme LEADER a indéniablement insufflé une dynamique qui, à l'échelle du Pays Marenes Oléron, laisse augurer de prometteuses réalisations. A suivre...

Contacts : Jean-Claude Mercier, Directeur du Pays Marenes Oléron au 05 46 47 49 71 et Gwenaële Keroullé, Animatrice du GAL au 05.46.75.23.89
Financement FEADER : 1,5 millions d'euros
Durée du projet : 6 ans

EN BREF...

L'INNOVATION
EN POITOU-CHARENTES,
UNE PRIORITÉ DE L'EUROPE

Madame Danuta Hübner, Commissaire européen, responsable de la politique régionale, est venue boucler son tour de France des régions en Poitou-Charentes le 2 mars 2009.

A cette occasion, le Préfet de région et la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes, ont organisé une journée placée sous le signe de l'innovation. Celle-ci a été rythmée par la présentation de projets innovants financés par l'Europe, le lancement du site internet des fonds européens comme outil régional au service des porteurs de projets, et une table ronde sur le thème de « l'innovation : un remède à la crise ? ».

Cette manifestation s'est déroulée sur la Technopole du Futuroscope avec la participation d'experts et partenaires d'horizons divers. Au-delà des représentants habituels des institutions publiques, des représentants du monde de la recherche et des entreprises ont été présents.

Plusieurs temps forts du débat ont permis d'aborder les questions liées à l'innovation sur le territoire du Poitou-Charentes, l'accompagnement des PME dans le développement d'actions innovantes ou comment leur permettre de rester compétitives face à la concurrence.

Pour en savoir plus sur les programmes européens en Poitou-Charentes :

www.europe-en-poitou-charentes.eu

Salariés, vous reprendrez bien une entreprise artisanale ?!

Diriger une entreprise ne s'improvise pas. Pour accompagner les salariés souhaitant reprendre la société dans laquelle ils travaillent, l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de l'Artisanat des Métiers et des Services (OPCAMS) propose un dispositif de formation permettant à ces futurs chefs d'entreprise d'apprendre les bases de leur nouvelle fonction.

Génératrice d'emplois et de transferts de savoirs et de savoir-faire, la transmission d'entreprise constitue un axe clé de la stratégie communautaire en matière de renforcement de la cohésion sociale et territoriale et de promotion du plein emploi. Cofinancée par le FSE, l'action menée par l'OPCAMS s'inscrit dans cette optique.

Des besoins spécifiques

De nombreux chefs d'entreprises artisanales issus du baby-boom vont, dans les années à venir, partir à la retraite. Après avoir consacré une grande partie de leur vie à constituer une équipe, une clientèle et un réseau de fournisseurs, il leur est souvent difficile d'envisager le moment où ils devront passer la main. Ce cap peut assurément être franchi plus sereinement si le repreneur est un ou une salarié(e) de l'entreprise. Pour autant, cette transition nécessite une solide préparation.

Depuis 2005, l'OPCAMS propose donc aux cédants et aux salariés repreneurs de Poitou-Charentes un accompagnement spécifique.

« Nous gérons les fonds de la formation professionnelle pour près de 2000 entreprises de la région, aux activités aussi diverses que la coiffure, l'ameublement, le machinisme agricole ou la fleuristerie » précise Laure Francillette, en charge de ce dossier au sein de l'OPCAMS.

« Ces sociétés comptent en moyenne 2,4 salariés et vont être confrontées de façon de plus en plus aiguë à la problématique de la transmission d'entreprise. Nous menons donc, avec les Chambres de Métiers et les organisations professionnelles, un travail de prospection et de sensibilisation auprès des chefs d'entreprise de 55 ans et plus. Nous insistons notamment sur l'importance de l'anticipation et le rôle que peut jouer la formation du salarié repreneur ».

En effet, maîtriser les spécificités techniques de l'activité d'une entreprise ne suffit pas pour en assurer la direction : cette fonction requiert également des compétences en gestion, comptabilité, management, fiscalité...



Photo Oudjine - A. Nairfox

Des formations personnalisées

L'OPCAMS propose donc aux salariés repreneurs des parcours de formation financés avec ses fonds mutualisés et le concours du FSE. La force du dispositif réside notamment dans son adaptabilité aux besoins et contraintes des TPE, tant dans le contenu que dans l'organisation. Les bénéficiaires peuvent ainsi répartir les journées de formation sur quelques semaines ou plusieurs mois.

Chaque parcours compte trois volets. « Le Stage obligatoire de Préparation à l'Installation est dispensé par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et apporte les connaissances indispensables à la reprise d'entreprise » poursuit L. Francillette. « S'y ajoutent six jours de formation à la carte, choisis par le repreneur selon ses besoins : si le module « gestion - comptabilité » est plébiscité, nous proposons aussi des formations en management, vente, droit social, fiscal ou bureautique. Nous finançons enfin, à hauteur de 150 heures et 1500 euros maximum, la formation dispensée en interne par le chef d'entreprise à son successeur : cette phase de transfert de savoir-faire est essentielle, car elle permet au repreneur de prendre concrètement ses marques et au cédant de valoriser son expérience. La transmission s'effectue ainsi dans des conditions très favorables ».

Les résultats sont prometteurs : depuis 2005, une trentaine de salariés, dont 87 % de femmes, a été accompagnée, avec un taux de reprise effective de 92 % à l'issue de la formation. Le niveau de pérennisation des activités, en cours d'évaluation, s'annonce également très satisfaisant.

Dans l'artisanat, un salarié diplômé sur deux devient un jour chef d'entreprise : un chiffre surprenant, favorisé par le développement d'initiatives adaptées et pertinentes, à l'image de l'action menée par l'OPCAMS.

Nom du Projet : Transmission et reprise des Très Petites Entreprises artisanales
Contact : Laure Francillette, chargée de mission à l'OPCAMS au 01 49 20 85 24
Coût global du projet : 58 777 € dont 29 388,50 € financés par le FSE
Durée du projet : 2008-2010



Mille et un panneaux à toute vapeur

A Varaize, près de St Jean d'Angely en Charente-Maritime, la Société Européenne de Transformation du Bois (SETB) conçoit et fabrique de nombreux types de placages mais surtout des panneaux techniques multiplis constitués essentiellement de bois déroulés. Pour le fonctionnement de certaines des 60 machines de l'entreprise, la production de vapeur est assurée par une vieillissante chaudière à bois qui doit être changée pour obtenir à la fois un meilleur rendement énergétique, une sécurité de fonctionnement accrue autant qu'un impact le plus faible possible sur l'environnement.

Pour Corinne Deval, Présidente de l'entreprise qui compte aujourd'hui 45 salariés, le projet de remplacement de cette chaudière « *conforte l'adoption de longue date d'une énergie renouvelable qui valorise les chutes et déchets de bois, broyés, issus de notre production de panneaux* » mais doit répondre désormais à plusieurs autres objectifs :

- Moderniser et sécuriser la production de vapeur d'une installation ancienne, mais régulièrement mise au normes, en réduisant notamment les émissions de fumées et de particules polluantes.
- Obtenir un doublement du rendement énergétique de l'installation.

- Inscrire l'ensemble de la production industrielle de l'entreprise dans une démarche qualité et de certification conforme aux exigences rigoureuses du FSC (voir sur www.fsc-france.org).

Compte tenu de la démarche environnementale et de l'importance de l'investissement, de l'ordre de 1,2 million d'euros, Corinne Deval a souhaité obtenir l'aide des fonds européens dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013.

Ce dossier transmis à la Région, gestionnaire délégué des crédits européens FEDER concernant les énergies renouvelables, a alors fait l'objet d'une instruc-

tion conjointe avec l'ADEME dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnemental Poitou Charentes (FREE PC), outil financier d'intervention du partenariat Région-ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour la période 2007-2013.

Conjuguer au présent, au conditionnel et au futur.

Dans les prochaines semaines, la nouvelle chaudière, construite par une entreprise Portugaise, permettra de distribuer la chaleur aux différentes machines, notamment des étuves ou des presses, non plus par de la vapeur d'eau sous pression mais par un fluide thermique porté à plus de 200°. Si cette technologie est aujourd'hui parfaitement maîtrisée c'est bien le choix énergétique et ce qu'il implique en terme d'investissement initial qui justifie l'intervention financière du FEDER. Jean-Louis Epain, qui assure le suivi du dossier au sein de l'ADEME, précise que le dossier est éligible à deux titres :

« le surcoût d'une installation "biomasse" est d'abord apprécié, dans tous les sens du terme, et pris en compte par rapport à une installation à gaz ou au fuel lourd dans la mesure où le choix d'une énergie renouvelable nécessite des installations sensiblement plus complexes et plus coûteuses. Ici l'ordre de grandeur est quand même de 1 à 10 ! . »

Ensuite c'est le gain " théorique " en terme de consommation d'énergie fossile et surtout de rejet de CO₂ qui est évalué. En ne consommant ni fuel ni gaz, ce sont ainsi plus de 1000 tonnes de CO₂ par an, que ne rejettera pas la nouvelle installation, qui sont portées au crédit de la planète autant qu'au dossier de l'entreprise. Au total, ce sont près de 157 000 euros qui viennent conforter le montage financier de l'opération supporté par ailleurs par les partenaires bancaires de la société.

En soutenant l'utilisation rationnelle et exemplaire de l'énergie dans tous les secteurs industriels de notre région, le FEDER contribue à la poursuite des objectifs fixés au niveau de l'Union européenne et notamment celui de porter de 8,5 à 20% la proportion d'énergies renouvelables dans la consommation totale de l'Union à l'horizon 2020.

La haute qualité environnementale de la démarche industrielle courageuse de l'entreprise SETB dépasse ces objectifs et lui confère véritablement un caractère remarquable.

EN BREF...



ACTIONS INNOVANTES ET TRANSNATIONALES

DU FSE

Les organismes qui ont mis en place des projets expérimentaux et innovants avec un volet transnational ont pu déposer une candidature pour pouvoir bénéficier d'un cofinancement FSE (sélection en cours) dans le cadre du dispositif Actions innovantes et transnationales du Programme Opérationnel (PO) national 2007-2013, doté d'une enveloppe annuelle de 7.2 millions d'euros.

Destinés à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des publics fragilisés ou menacés sur le marché du travail, en cohérence avec les priorités nationales du PO, ces projets sont de portée nationale ou impliquent 3 régions et intègrent au minimum un partenaire d'un autre Etat membre afin de donner une dimension européenne à l'initiative.

Pour plus d'informations : www.racine.fr

2009 : ANNEE EUROPÉENNE DE LA CRÉATIVITÉ ET DE L'INNOVATION

L'année 2009 a été proclamée « Année européenne de la créativité et de l'innovation » mercredi 7 janvier 2009 à Prague, en République tchèque, pays qui vient de prendre la présidence semestrielle du Conseil de l'UE.

Après avoir célébré le dialogue interculturel en 2008, l'Union européenne met à l'honneur cette année la créativité et l'innovation. Elle souhaite encourager les initiatives qui développent, tout au long de la vie, des compétences professionnelles, personnelles, entrepreneuriales, sociales et civiques.

Une conférence sur ce thème sera organisée au mois de novembre 2009 par l'Agence nationale Europe Education Formation.

Site officiel : <http://create2009.europa.eu/>



Photo OUI-DICE - A. Nharéx

Nom du Projet : Générateur de fluide thermique fonctionnant à la biomasse

Contact : Gilles Bertoncini, Région Poitou-Charentes au 05 49 55 82 56 - Jean-Louis Epain, ADEME au 05 49 50 12 12

Coût global du projet : 784 560 € dont 156 912 € financés par le FEDER

Durée du projet : 5 mois

CONTACTS

Pour toutes vos questions sur les possibilités d'intervention des fonds européens, l'éligibilité d'un projet, l'élaboration d'une demande :

- Préfecture de région
SGAR - Bureau de gestion des programmes européens
7 place Aristide Briand
86021 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 55 69 27
cellule-europe@poitou-charentes.pref.gouv.fr
www.poitou-charentes.pref.gouv.fr

- Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Mission Europe
47, rue de la Cathédrale
86035 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 50 34 94
fse.dr-poitou@dr-poitou.travail.gouv.fr
www.poitoucharentes.travail.gouv.fr

- Région Poitou-Charentes Service Fonds européens
15, rue de l'Ancienne Comédie
BP 575 - 86021 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 18 59 00
fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr

Vous disposez aussi d'un centre d'information :

- L'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie
15, rue Alsace-Lorraine
17044 La Rochelle Cedex 1
Tél. : 0820 222 572
f.lebre@arftlv.org
www.arftlv.org

La Lettre des Fonds européens est réalisée par les services de l'État (SGAR, DRTEFP, DRAF, DRAM) et de la Région Poitou-Charentes, avec le soutien du FEDER et du FSE et le concours de l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV).



Directeur de la publication

Bernard Tomasini

Coordination

ARFTLV

Rédaction Laurence Cacaud,

Oui-Dire Studio

Maquette Bruno Barré, ARFTLV

Impression IRO - ISSN en cours

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2009



CIDFF : S'informer, c'est déjà agir

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un des principes fondamentaux du droit communautaire. Forte de ce principe, l'Union Européenne s'est donnée pour objectifs d'assurer l'égalité de chances et de traitement et de lutter contre toute forme de discrimination sexiste.

Une approche globale et transversale

Depuis 2001, le FSE contribue, aux côtés de l'Etat et de la Région Poitou-Charentes, au financement d'un projet porté par l'Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (URCIDFF), visant à promouvoir l'accès des femmes à l'emploi.

Les Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ont pour vocation d'accueillir, d'écouter, d'informer et d'accompagner le public, notamment les femmes, dans tous les domaines de la vie, juridiques, professionnels, familiaux. Il existe en Poitou-Charentes 4 CIDFF, regroupés au sein d'une Union Régionale.

« *Quels que soient leur statut, leur âge, leur situation, les personnes qui s'adressent à nous savent qu'elles trouveront au CIDFF une oreille attentive, des professionnels compétents et des réponses personnalisées* » précise Monique Knapp, présidente de l'URCIDFF. « *Nous prenons le temps d'écouter chacune d'elles et d'identifier précisément ses difficultés, ses attentes, ses besoins. Ceci nous permet de mobiliser à bon escient une équipe pluridisciplinaire composée de juristes, de conseiller(e)s emploi, de psychologues* ».

« *Il est par exemple courant qu'une femme éprouvant des difficultés d'accès à l'emploi soit confrontée également à une situation de monoparentalité, à des problèmes de garde d'enfants ou de mobilité* » ajoute Muriel Guillot, coordonnatrice régionale de l'URCIDFF. « *Appréhender chaque situation dans sa globalité permet d'apporter des réponses les plus pertinentes et cohérentes possible* ».

Lever les freins à l'égalité

Favoriser l'accès des femmes à l'emploi constitue l'un des principaux axes d'intervention des CIDFF. Chacun possède ainsi un Bureau d'Accompagnement Individuel vers l'Emploi, chargé d'informer les femmes dans les domaines de l'orientation, de la formation, de la recherche d'emploi, de la création d'entreprise et de la Validation des Acquis de l'Expérience. Outre l'accueil personnalisé réservé à



Photo Oui-Dire - A. Niarfex

chaque femme dans les différentes permanences des CIDFF, des réunions d'information sur les métiers et des ateliers collectifs sont organisés régulièrement dans chaque département.

Des actions sont également menées auprès des publics scolaires, afin de les sensibiliser, grâce à des outils adaptés (vidéos, jeux de rôles) aux thèmes du respect mutuel ou de la diversification des choix professionnels.

« *Chaque CIDFF dispose d'une latitude pour imaginer des actions adaptées aux problématiques locales, mais nous misons aussi sur l'effet réseau : le rôle de l'Union Régionale est ainsi d'impulser une dynamique, de mutualiser les expériences et de soutenir les CIDFF dans leurs missions, en développant notamment la professionnalisation des équipes* » souligne M. Guillot. « *Nous avons ainsi constitué plusieurs pôles d'expertise autour de thématiques identifiées par l'ensemble des CIDFF, afin d'élaborer une réflexion et des outils communs* ». Certain(e)s salarié(e)s travaillent ou ont travaillé par exemple sur l'articulation des temps de vie, l'accès à la formation, la création d'un site internet (www.infommes-pch.org) ou la précarisation des femmes.

Le financement du FSE a ainsi permis à l'URCIDFF d'améliorer la cohérence des actions et pratiques des 4 Centres départementaux et de développer une culture et des compétences communes, notamment dans le domaine de l'emploi. La mise en œuvre d'une permanence téléphonique assurée à tour de rôle par les 4 CIDFF illustre parfaitement cet état d'esprit.

L'égalité entre femmes et hommes est aujourd'hui dans les textes, mais il reste encore, en pratique, beaucoup à faire : pas à pas, des actions comme celles des CIDFF, soutenues par les fonds européens, contribuent à faire changer la donne.

Nom du projet : Promouvoir l'accès des femmes à l'emploi en Poitou-Charentes

Contact : Muriel Guillot, coordonnatrice de l'URCIDFF au 05 49 55 70 30

Coût global du projet par CIDFF : 70 000 € dont 35 000 € financés par le FSE

Coût global du projet pour l'URCIDFF : 90 995 € dont 35 000 € financés par le FSE

Durée du projet : 12 mois